Nations Unies S/AC.49/2006/23

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2006
Français
Original : espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée

Note verbale datée du 13 novembre 2006, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée et a l'honneur de l'informer des mesures que le Gouvernement de la République de Cuba a prises pour rendre effectives les dispositions de la résolution 1718 (2006) (voir annexe).

06-64661 (F) 201206 221206

Annexe à la note verbale datée du 13 novembre 2006, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Cuba a adopté les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le commerce bilatéral et les activités de coopération entre Cuba et la République populaire démocratique de Corée sont conformes aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité en date du 14 octobre 2006.

En vertu de l'article 98 de la Constitution de la République de Cuba, le Gouvernement a adressé une circulaire à toutes les institutions centrales de l'État pour les informer de l'adoption de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité et exiger d'elles le strict respect de ses dispositions.

En outre, le Gouvernement de la République de Cuba a créé un mécanisme de coordination national aux activités duquel participent toutes les institutions nationales compétentes, sous la direction du Ministère des affaires étrangères, chargé de veiller à l'application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, tant que celle-ci restera en vigueur.

La Havane, le 13 novembre 2006